



Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 26 mars 2022

Chères adhérentes et sympathisantes, chers adhérents et sympathisants

Rapport moral

Les conditions sanitaires que nous avons traversées ne nous ont pas permis de nous réunir dans des conditions favorables depuis deux ans, sans pour autant diminuer notre vigilance, notre motivation, nos réflexions.

Remercions les adhérents qui ont participé à cette assemblée générale ordinaire (13 présents, 22 représentés).

Cette assemblée 2022 va nous permettre de faire le point sur notre engagement et réfléchir aux perspectives d'avenir.

Une relecture de nos lettres d'octobre 2019 donnait le détail de notre intense activité contrastant avec le calme régnant actuellement sur le site du projet de circuit Brecht.

Les courriers de décembre 2020, mars 2021, résumaient les informations et décisions actées suite aux différentes sollicitations. *Les lettres d'information aux adhérents sont consultables sur notre site internet* (<http://www.sentinellesdelauxois.fr>)

Rapport d'activités

- a. En raison de la pandémie nous n'avons pas pu organiser une assemblée générale en 2020 ni en 2021, néanmoins le conseil d'administration s'est réuni plusieurs fois pour réfléchir à la suite de nos actions de protection de l'environnement :
 - CA en 2020 (28 février, 27 septembre, 19 août).
 - En janvier 2020 le Président Paul Robinat est intervenu au Conseil Départemental pour exprimer son opposition à la subvention accordée à la communauté de commune Pouilly/Bligny pour la gestion du circuit automobile de l'Auxois sud (*la vidéo de cette intervention est disponible sur notre site internet*).
 - CA en 2021 (15 juin, 21 septembre, 13 octobre)
 - CA en 2022 le 23 janvier, 18 février
- b. Conformément à nos statuts nous avons continué à surveiller l'évolution des nuisances induites par les circuits de course auto-moto dans la région :
 - Projet, depuis 2006, d'un circuit de course auto-moto (Porsche) de la SCI BRECHT
 - Projet d'extension du circuit de Dijon-Prenois (Association des Sentinelles de la Montagne Dijonnaise)
 - Problème du bruit du circuit de Maconge à côté de Pouilly-en-Auxois (Association des Sentinelles du Sud de l'Auxois), avec une extension d'activité prévue.
- c. Nous nous sommes également intéressés à la problématique de la gestion de l'eau dans les villages de l'Auxois
- d. Enfin récemment nous avons été interpellés par un projet d'installation d'un champ d'éoliennes sur le plateau des communes de Verrey-sous-Salmaise et de Charencey. Sur le plateau (entre Montagne Sachère et Montagne de Donmartin) secteur voie romaine.
- e. Nous avons également développé nos relations avec l'association France Nature Environnement Côte d'Or "FNE 21" qui s'est donné pour mission de conseiller les associations de protection de l'environnement qui le souhaitent et de lancer des actions.

Rapport d'Orientation pour 2022

- a. Aucune évolution n'a été relevée depuis le mois de juin 2016 sur le plateau de La Feuillerotte où était projetée la création du circuit Porsche de la SCI Brecht, nous restons en veille bien qu'il semble abandonné. Nous avons eu connaissance par le médiateur "La Gazette Bourgogne" que M. BRECHT junior s'est lancé dans une nouvelle activité commerciale qui semble prometteuse. Cette information semble confirmer l'abandon du projet de circuit.
- b. À ce jour, aucun projet d'implantation d'un champ d'éoliennes au-dessus de Verrey-sous-Salmaise et Charencey, n'a été déposé en Préfecture, mais nous savons que l'étude d'implantation d'un mât de mesure du vent par une entreprise industrielle promoteur de projet est en cours.

L'emplacement de ce champ d'éoliennes se trouve dans le champ de protection du rayon d'action du radar météo de Blaisy-Haut.

A ce jour le service Radar Météo France nous a informé que "**Le projet ne respecte pas la distance minimale d'éloignement**" ce qui signifie qu'il est trop proche du radar.

Nous pensons donc qu'il est peu probable que ce projet éolien voie le jour. Mais si le projet est déposé en préfecture, nous convoquerons une AG extraordinaire de notre association pour solliciter votre opinion quant au parti à prendre.

La surveillance des panneaux d'affichage municipaux des mairies est impérative.

Nous espérons que le désengagement de certains ne TRADUISE PAS la conviction que le projet de circuit est définitivement abandonné. Nous espérons également que ce désengagement ne traduise pas un désaccord avec notre collaboration avec des associations qui se donnent des missions comparables aux nôtres de défense de l'environnement et de développement durable dans nos vallées.

Nous constatons qu'un certain nombre de nos fidèles adhérents n'ont pas renouvelé leur cotisation en 2019, nous n'avons pas fait de relance en 2020 et 2021 à cause de la situation sanitaire, nous remercions les adhérents qui ont fidèlement réglé leur cotisation.

Élection / ré-élection des membres du CA pour une année.

Remplacement de Olivier Bouin, Jean Perronneau et Hans Andriessen démissionnaires

Conseil d'administration 2022

Le bureau: Paul ROBINAT Président, JM LAZERGES Secrétaire, Jean-Charles JOUFFROY Trésorier,

Membres du conseil d'administration : Alain RODOT, Jean-Luc FOURNIER, Claire CAO PESKA, Anne JACQUIN, Arnaud BORDET,

Nouveau conseiller : Patrice ALIBRAN

RAPPEL : Nous comptons encore sur votre soutien pour 2022 en espérant que les perspectives présagent d'une conclusion définitive concrète.

Nous sommes des Sentinelles nous vous demandons de nous communiquer toute information qui nous permettrait une analyse de la situation.

Si vous avez des doutes, des remarques, des questions, des idées d'évolution, faites-nous part de vos réflexions. Merci pour votre fidèle soutien.

Paul ROBINAT
Président des « Sentinelles de l'Auxois »,
Maire de Drée,



VOTRE ADHÉSION 2022 SERA LA PREUVE DE LA FIDÉLITÉ DU SOUTIEN A NOTRE ACTION DE DÉFENSE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES VALLÉES DE L'OZERAIN ET DE L'OZE

Compléments des courriers de 2020 et 2021

le 30 septembre 2020 à l'initiative du **CAPEN71 (Confédération des Associations pour la Protection de l'Environnement et de la Nature en Saône et Loire)**, une réunion a réuni douze associations en vue de constituer un groupe autour du bruit des sports mécaniques, le tout basé sur les échanges associatifs, le but étant de réussir et de donner plus de chance à tous.

GRUPE NUISANCES BRUIT FNE BFC

- Une réunion du groupe à laquelle nous nous étions inscrits a eu lieu en visio conférence le 29 juin 2021, nous n'avons pas de retour d'informations à ce jour. "**les associations locales ne sont pas encore conviées à ces réunions**"*dixit* Notre état d'esprit est de considérer qu'il est nécessaire d'être solidaire des responsables d'associations qui s'engagent pour préserver le bien-être des citoyens, la protection de l'environnement et d'agir rassemblés pour des causes communes.

Avec les associations de Bourgogne-Franche-comté, nous sommes signataires de la constitution d'une coordination citoyenne et apolitique avec comme objectif :

L'application effective et intégrale des dispositions du Code de la Santé Publique (CSP) et du Code de l'Environnement (CEnv), en matière de bruit de voisinage, crée par les activités sportives ou de loisirs effectuées au moyen de véhicules bruyants et polluants.

Le 9 décembre 2020, le **CAPREN (Comité des associations et des Personnes pour la Protection Régionale de l'Environnement)** auquel nous adhérons est devenu **France Nature Environnement Côte d'Or (FNE21)**

CR AG FNE21 téléchargeable sur notre site adresse du site FNE21: www.fne21.fr

Avec France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté (FNEBFC) et FNE21 nous proposons l'envoi aux Maires de notre secteur d'une lettre concernant "***La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels et ruraux***", nos chemin forestiers étant fréquemment empruntés par des groupes de quads.

Information de dernière minute 30 juin 2022

Jean-Paul VERGUET Président de l'association Vigilance Nature Environnement Bresse Revermon (VNEBR), nous informe de la décision de la FFM "Fédération Française de Motocyclisme" de réduire drastiquement le bruit sur les circuits d'ici 2024.

Face à la pression sociétale concernant la pollution sonore, la FFM a finalement décidé de revoir complètement les limites autorisées pour chaque discipline sportive. Dès 2024, la tolérance au bruit sur les différents circuits/sites de compétition sera nettement inférieure au niveau actuel.

<<Attaqué de toute part par les écologistes, la pratique du sport moto est également menacée par les riverains qui n'en supportent plus le bruit. Des riverains qui ont (pour la plupart) décidé d'emménager à proximité d'un circuit déjà existant, rappelons-le.

Toujours est-il que la FFM – [comme l'évoquait le dernier colloque du GPSM](#) – a finalement cédé et décidé de réduire les niveaux sonores autorisés sur les circuits de vitesse et de karting, ainsi que sur les pistes de motocross ou les terrains d'enduro, de trial et de motoball. Et c'est en vitesse que la réduction est la plus importante, passant de 102 décibels autorisés à 95 en 2024. Des études vont également être prochainement réalisées pour effectuer des contrôles sonores en dynamique sur les circuits de vitesse et de motocross.

Selon le tableau ci-dessous, nous remarquons que le Motocross sera surtout harmonisé entre les différentes catégories. Pour la vitesse, il y aura une réduction du niveau sonore pure et simple de 102 à 95 dB. Un abaissement vraiment conséquent sur lequel les constructeurs vont devoir plancher... Et ce ne sera pas simple. Aujourd'hui, certaines motos « street legal » ne passent pas ou difficilement les mesures. Les Ducati V4, Aprilia V4, la dernière génération de la Honda CBR1000RR-R (2022) sont parfois recalées avec le pot d'origine.

Sébastien Poirier, Président de la Fédération Française de Motocyclisme nous informe : « *Je tiens à remercier Jean-Marc Desnues, Responsable du groupe de travail FFM, pour le travail effectué. Ce sujet des émissions sonores est existentiel, nous devons réduire le niveau de nos émissions sonores pour garantir notre développement et offrir à nos licenciés des sites de pratique accessibles. Au-delà de la règle, nous devons prendre conscience collectivement que la réduction du niveau sonore constitue un enjeu majeur pour nos activités de demain.* »>>

	Réglementation actuelle	Nouvelle réglementation pour 2024
Epreuves sur pistes de karting <small>Prise de mesure méthode FIM</small>	95 dB/A	93 dB/A
Vitesse <small>Prise de mesure méthode FIM</small>	102 dB/A	95 dB/A
Motocross <small>Prise de mesure méthode 2Rmax</small>	109 dB/A (Classe 1) 112 dB/A (Classe 2 à 4)	109 dB/A (toutes classes confondues)
Enduro <small>Prise de mesure méthode 2Rmax</small>	112 dB/A	109 dB/A
Trial <small>Prise de mesure méthode 2Rmax</small>	104 dB/A (2T) 106 dB/A (4T)	101 dB/A (2T) 103 dB/A (4T)
Motoball <small>Prise de mesure méthode 2Rmax</small>	112 dB/A	105 dB/A

<https://moto-station.com/moto-revue/legislation-reglementation/la-ffm-reduit-drastiquement-les-emissions-sonores-sur-les-circuits/536539>



Association « Sentinelles de l'Auxois »

Contact : sentinelles.auxois@gmail.com // 06.72.91.24.67
Site web : <http://www.sentinellesdelauxois.fr>
Siège : 10 Impasse du CHENASSON, 21350 VILLY-en-AUXOIS

Bulletin d'Adhésion ou Ré-Adhésion 2022

Merci de compléter un bulletin par personne ou par famille et d'écrire très lisiblement, en particulier l'adresse e-mail

NOM : Prénom :

Autre personne / famille.....

Adresse :

Code Postal : Commune :

e-mail(*) :@.....

Tél. Fixe(*) :

Tél. Portable(*) : (*) informations facultatives

➤ Adhésion de base : = 10 € Renouvellement

➤ Adhésion de famille: = 15 € N^{elle} adhésion

➤ Adhésion de soutien := Chèque ou Espèces
à envoyer 10 Impasse du CHENASSON, 21350 VILLY-en-AUXOIS

ou virement à: CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE MONTBARD VENAREY

par RIB:10278 02511 00020476601 42

IBAN: FR76 1027 8025 1100 0204 7660 142

BIC: CMCIFR2A

LES SENTINELLES DE L AUXOIS

À le : Signature :

Les informations recueillies ci-dessus sont nécessaires pour votre adhésion. Ces informations font l'objet d'un enregistrement informatique et sont destinées au secrétariat de notre association. elles ne feront l'objet d'aucune transmission à des tiers. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Secrétaire de notre association.



Association « Sentinelles de l'Auxois »

Contact : sentinelles.auxois@gmail.com // 06.72.91.24.67
Site web : <http://www.sentinellesdelauxois.fr>
Siège : 10 Impasse du CHENASSON, 21350 VILLY-en-AUXOIS

Bulletin d'Adhésion ou Ré-Adhésion 2022

Merci de compléter un bulletin par personne ou par famille et d'écrire très lisiblement, en particulier l'adresse e-mail

NOM : Prénom :

Autre personne / famille.....

Adresse :

Code Postal : Commune :

e-mail(*) :@.....

Tél. Fixe(*) :

Tél. Portable(*) : (*) informations facultatives

➤ Adhésion de base : = 10 € Renouvellement

➤ Adhésion de famille: = 15 € N^{elle} adhésion

➤ Adhésion de soutien := Chèque ou Espèces
à envoyer 10 Impasse du CHENASSON, 21350 VILLY-en-AUXOIS

ou virement à: CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE MONTBARD VENAREY

par RIB:10278 02511 00020476601 42

IBAN: FR76 1027 8025 1100 0204 7660 142

BIC: CMCIFR2A

LES SENTINELLES DE L AUXOIS

À le : Signature :

Les informations recueillies ci-dessus sont nécessaires pour votre adhésion. Ces informations font l'objet d'un enregistrement informatique et sont destinées au secrétariat de notre association. elles ne feront l'objet d'aucune transmission à des tiers. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Secrétaire de notre association.